



d'Archiac

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire N°2026-06-18

### Le Maire de la commune d'ARCHIAC

**OBJET :**  
Fermeture  
temporaire de  
l'école en  
raison d'un  
épisode de  
canicule

Vu les articles L 212-1, L 2212-2 et L 2212-4 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le bulletin de vigilance de Météo-France plaçant le département de la Charente-Maritime en vigilance rouge canicule ;  
Vu les recommandations sanitaires de autorités compétentes relatives aux épisodes de fortes chaleurs ;  
Considérant les températures exceptionnellement élevées annoncées sur le territoire communal ;  
Considérant l'absence de conditions permettant d'assurer l'accueil des élèves et du personnel dans des conditions satisfaisante de sécurité et de santé ;  
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires à la protection de la population, et notamment des enfants ;

### ARRETE

**Article 1 :** L'école d'Archiac sera fermée au public du 23 Juin 2026 au 25 Juin 2026 inclus.

**Article 2 :** Cette fermeture concerne l'ensemble des activités d'enseignement dispensées dans l'établissement durant la période mentionnée à l'article 1.

**Article 3 :** Les familles seront informées sans délai par tout moyen approprié (affichage, site internet communal, courriel, application scolaire, réseaux de communications municipaux).

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra être modifié ou levé dès lors que les conditions météorologiques permettront à nouveau un accueil des élèves dans des conditions satisfaisante de sécurité.

#### Article 5 :

- Madame le Maire d'ARCHIAC,  
- Monsieur le Directeur de l'école d'ARCHIAC,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché, publié et transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ;
- Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale ;
- Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Compétente.

Fait à ARCHIAC, le 23 Juin 2025  
La Maire, Véronique BARBOT

